



Le Conseil Municipal de la commune d'Herbeys s'est réuni en séance publique le 19 novembre 2018 à 19h00, salle du conseil .

Etaient Présents : Françoise FONTANA, Jean-Michel TAILLANDIER, Olivier ULRICH, Isabelle PATUREL, Pierre CHANTEREAU, Pascale VIROT, Jacques CLAY, Jean-Noël CAUSSE, Elisabeth SCIUS, Aurélien DAUTREY

Absents excusés : Claude GARAPON(pouvoir à Olivier ULRICH), Michèle NASRAOUI (pouvoir à Jacques CLAY), Cyrille BOULLLOUD (pouvoir à Pierre CHANTEREAU), Nancie FROMONT(Françoise FONTANA)

Absents : Stéphane VINCENT

Secrétaire de séance : Jacques CLAY

1. Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal

Vote : à l'unanimité

2. FINANCES : Appel à projets 2018 "Ecoles numériques innovantes et ruralité"

Madame le maire précise que le projet ne concerne que l'équipement informatiques des classes primaires, le dispositif excluant le niveau maternel. Le dossier d'Herbeys a d'ores et déjà été présenté à une commission d'instruction le 14 novembre dernier; il sera transmis à une commission d'évaluation, avant décision au Ministère le 30 Novembre 2018.

Vote : à l'unanimité

3. RESSOURCES HUMAINES : Rémunération des agents recenseurs

Madame le maire rappelle que depuis la loi de 2002 relative à la démocratie de proximité , la procédure de recensement a été réformé en profondeur . Les communes de moins de 10 000 habitats sont recensées de manière exhaustive tous les 5 ans.

Pour ce faire, la Commune doit recruter 2 agents recenseurs qui seront rémunérés selon un barème tarifaire fixé par bulletin. Le recensement se déroulera dans la commune du 17 janvier au 16 février. Les agents recenseurs suivront en amont deux demi-journées de formation.

Vote : à l'unanimité

4. ELECTIONS : Liste des conseillers municipaux prêts à participer aux travaux de la future commission de contrôle des listes électorales

Madame le Maire rappelle que la mise en place du répertoire électoral unique en 2019, s'accompagne de changements importants :

- Le maire sera désormais responsable de la révision des listes électorales (au lieu de la commission administrative, qui, modifiée, deviendra commission de contrôle) ;
- Les révisions n'auront plus lieu une fois par an mais tout au long de l'année ;
- Il deviendra possible de s'inscrire jusqu'au 6e vendredi précédant chaque scrutin – et non plus au 31 décembre de l'année précédente ;
- Un contrôle « a posteriori » sera opéré par une commission de contrôle, la commission administrative d'établissement des listes étant supprimée.

Plusieurs élus se portent volontaires :

- Pour la liste majoritaire, madame Scius et messieurs Causse, Clay, Ulrich et Taillandier ;
- Pour l'autre liste, madame Paturel et monsieur Dautrey.

5. URBANISME : Plan local d'urbanisme intercommunal de Grenoble-Alpes Métropole - Avis de la commune sur le projet de PLUi arrêté

Madame le maire organise un débat sur le projet de PLUi arrêté (cf. procès-verbal du 19/11/18). Le projet de délibération envoyé avec les convocations qui prévoyait plusieurs remarques est complété par une demande concernant :

- L'intitulé de l'emplacement réservé numéroté ER_8_HRB,
- La surface de l'emplacement réservé ER_12_HRB (à élargir jusqu'à l'extrémité de la parcelle cadastrée AZ69 et à la parcelle cadastrée AZ 77).

Vote : à l'unanimité

6. FONCIER : Avenant n°01 à la convention de portage n°2014-10 concernant la « grange du château d'Herbeys »

M. Clay rappelle que la convention initiale prévoyait un portage sur 6 ans, l'avenant le repousse à 10 ans.

Vote : à l'unanimité

7. DEMATERIALISATION : Adhésion à la convention « Solutions libres métiers » élargie aux marchés publics du CDG38

Jean-Michel Taillandier s'inquiète du développement des projets de stockage des données dématérialisées et de ses conséquences écologiques, à l'image d'un projet à Meylan refroidi par les eaux souterraines de l'Isère.

Vote : 1 voix « contre » et 13 voix « pour »

8. COOPERATION : Convention de mise à disposition de matériels techniques entre les communes de Brié et Angonnes et d'Herbeys

Il s'agit d'une convention de régularisation pour des questions d'assurance.

Vote : à l'unanimité

9. MOBILITE : Elargissement de la zone à faibles émissions (ZFE) pour les véhicules de transport de marchandises au territoire communal

Madame le maire rappelle que la commune a délibéré de manière favorable au projet d'extension de la zone de circulation restreinte pour les véhicules de transport de marchandises sur dix communes de la métropole.

Il s'agit de se positionner pour savoir si on souhaite élargir ce dispositif à la commune .

Isabelle Paturel, Cyrille Boulloud et Aurélien Dautrey s'inquiètent qu'une disposition de ce type soit trop brutale et inapplicable pour les professionnels, en particulier les artisans qui n'ont parfois qu'un ou deux véhicules.

Jean-Noël Causse rapporte que plusieurs entreprises ont au contraire sollicité la métropole pour disposer au plus vite d'un calendrier afin de décider d'un plan de remplacement de leur flotte. La délibération concernant la ZFE a été votée à la quasi-unanimité par le conseil métropolitain , l'opposition ayant demandé sa mise en place accélérée sur les 49 communes. Un « pacte » avec l'Etat a également été adopté pour mettre en œuvre une cellule de contrôle qui veille à l'application des mesures décidées.

Aurélien Dautrey mentionne que ne pas poser la question des kilométrages parcourus est une erreur.

Jean-Michel Taillandier estime que les technologies de remplacement ne sont pas mures. Avec Jacques Clay, ils aimeraient qu'une politique volontariste soit menée aux niveaux métropolitain, régional et national en faveur du développement de la filière hydrogène, plus vertueuse que le « tout électrique ».

Pascale Virot pense que l'hydrogène est effectivement la solution à développer le plus énergiquement. La Métropole aurait des réticence à pousser cette solution, alors que Grenoble avait une longueur d'avance par rapport à d'autres écosystèmes français. Même si techniquement la production d'hydrogène n'est pas encore complètement « verte », les chercheurs ont des pistes d'amélioration et travaillent sur la question, ce qui renforce encore la pertinence de cette solution d'énergie renouvelable .

Olivier Ulrich craint que le « tout électrique » déporte la pollution au niveau mondial, la batterie électrique généralisée n'étant pas une solution viable.

Vote : 6 voix « contre » 6 abstentions et 2voix « pour »

10. MOTION : Ouverture à la concurrence des concessions des centrales hydroélectriques

Jean-michel Taillandier précise les risques associés à une privatisation des concessions hydroélectriques (sécurité des ouvrages et des populations, discordance de gestion en cas d'équipement en cascades délégués à différentes entreprises, conflit d'intérêt avec politique touristique /lac).

Plusieurs communes et Grenoble Alpes métropole ont également voté cette motion.

Vote : unanimité

11. INFORMATIONS DIVERSES :

- Dans le cadre de la délégation de compétence du conseil municipal, Madame le maire informe le conseil qu'elle a mandaté Me Winckel pour défendre les intérêts de la commune suite à deux recours au TA de Grenoble.
- Rapports annuels 2017 sur la qualité et le prix des services publics d'eau et d'assainissement métropolitains (consultables en mairie ou sur <http://lametro.fr>): Il est rappelé que la politique tarifaire des régies vise une convergence des prix de l'eau approuvée sur le territoire métropolitain .
Aurélien Dautrey remarque que les tarifs d'embouche agricole ont été supprimés, ce qui risque de nuire aux exploitations en place, et freiner l'installation de nouveaux agriculteurs sur le territoire Métropolitain.
- Forum du plan air énergie climat (PAEC) se tiendra le 18 décembre 2018 au stade des Alpes. Jean-Noël Cause rappelle l'importance que la commune y soit représentée notamment pour signer son adhésion au PAEC. Suite à la délibération du 14 mai dernier concernant l'adhésion de la commune au PAEC, le dossier d'intentions communales doit être complété et transmis à la métropole.
- Travaux de voirie : Les chemins Drevot et de l'Effraie ont été remis en état, grâce à une bonne coordination entre la commune et les services « voirie » de la Métropole.
- Lutte contre la délinquance et les violences : Jean-Noël Cause rend compte de sa participation à diverses réunions métropolitaines et départementales organisées avec la Police Nationale et la Gendarmerie sur ces sujets.
- Correspondant sécurité routière : Suite à la démission de Cyrille Boulloud, Pierre Chantereau devient correspondant sécurité routière de la commune.
- Plateforme métropolitaine : Jean-Michel Taillandier est désigné élu référent de la commune du dispositif métropolitain « démarche en ligne »

Date du prochain conseil prévue le 10 décembre 2018 .